

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE(SCOT)

Pays
de La Châtre
en Berry

FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE
ET DU PAYSAGE, LE FONDEMENT DE LA
STRATÉGIE TERRITORIALE

AXE



CONFORTER L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE

Entre renouvellement des centres-
bourgs et respect du cadre de vie

**RAPPEL
ORIENTATION
n°5 du
SCOT**

Dans l'objectif de préserver les milieux naturels, valoriser le patrimoine et les paysages, tout en tenant compte des risques naturels présents sur le territoire, différentes prescriptions et recommandations ont été définis pour les 15 années à venir :

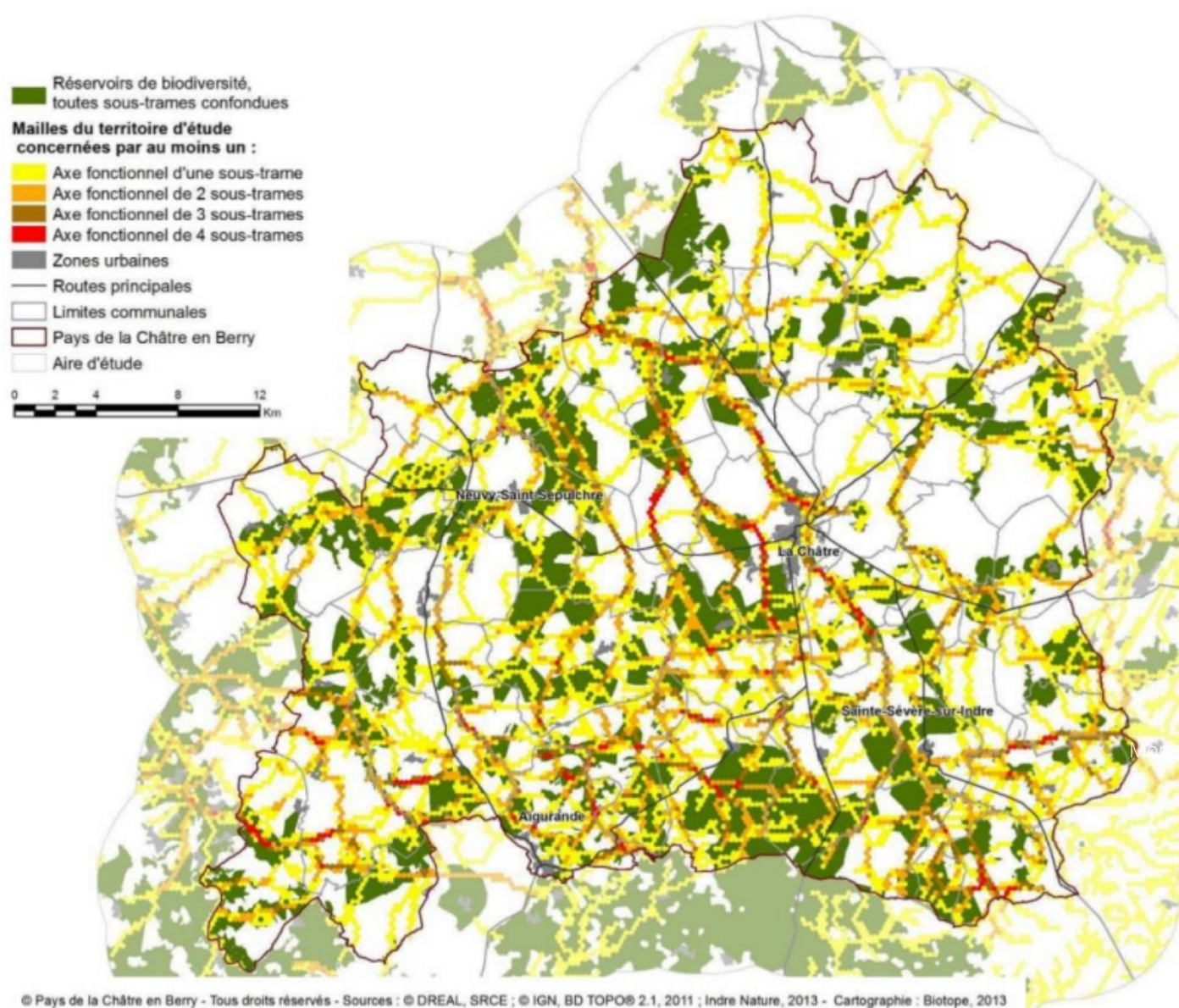
- Intégrer une ambition environnementale dans les nouvelles constructions
- Inventorier le bocage
- **Protéger les réservoirs de biodiversité**
- **Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques**
- **Inscrire la trame verte et bleue dans les zones à urbaniser**
- **Préserver la ressource en eau** et protéger les zones humides
- **Inventorier les zones humides**
- Améliorer la connaissance et la prise en compte des mares
- Préciser la connaissance des risques naturels
- Alerter sur le risque « argile », un risque géologique lié aux conditions climatiques

D'autres projets restent à faire émerger :

Se doter d'un observatoire du paysage,
Faire connaître les actions en faveur de la haie et du bocage...

Le respect de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine et du paysage constitue un élément important pour un territoire. Cela lui permet notamment de travailler son image et conforter son **identité**. Cela peut aussi constituer un **levier pour la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs**, et représenter une source d'emplois.

LE RESEAU ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY



POUR PLUS D'INFORMATIONS : SCOT.PAYSDELACHATREENBERRY@ORANGE.FR OU

02 54 62 16 14